

Avis au public

Développement du réseau tramway à Luxembourg Extension HOA « Nei Hollerich »

Étude d'évaluation des incidences sur l'environnement

L'avis suivant est publié sur le Portail national des enquêtes publiques. Il est par ailleurs publié dans quatre journaux quotidiens publiés au Grand-Duché de Luxembourg et publié par voie d'affiche dans la Ville de Luxembourg en conformité de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Procédure : Évaluation des incidences sur l'environnement dans le cadre des infrastructures de transport

Description : Extension HOA « Nei Hollerich » du réseau tramway à Luxembourg

Objet : Dans le cadre du développement du réseau tramway à Luxembourg, l'extension HOA qui aura lieu dans le futur quartier « Nei Hollerich » a pour vocation de desservir ce futur quartier et de rejoindre le futur pôle d'échange Hollerich.

Le tracé en voie double d'une longueur de 1,1 km, qui comprend 2 nouvelles stations, se débranche de la ligne 1 au niveau de la rampe du pont Buchler pour rejoindre la route d'Esch à travers le futur quartier « Nei Hollerich ». La plateforme tramway végétalisée s'insère de manière centrale sur le futur axe urbain.

L'insertion du tramway sur ce tronçon se limite à la plateforme tramway.

Le projet correspond aux critères du règlement grand-ducal modifié du 15 mai 2018 établissant les listes de projets soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement, annexe II (Liste des projets soumis à une évaluation des incidences pour lesquels les seuils et critères fixés sont atteints), point 7 (les projets de ligne de tramway, de plus d'un kilomètre à l'intérieur d'un tissu urbanisé composé principalement de zones d'habitation et de zones mixtes et de 2,5 km en dehors). Conformément à l'article 2, paragraphe 3, point a) de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (« loi EIE »), le projet est donc soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE).

Consulter la fiche (N° de dossier: 101491) sur <https://environnement.public.lu/fr/>

Consultation du dossier : <https://enquetes-publiques.lu/>

Le dossier peut également être consulté à l'Hôtel de Ville de la Ville de Luxembourg, 42 Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Date de publication : 18/11/2022

Commune(s) d'implantation : Ville de Luxembourg

Maître d'ouvrage : LuxTram S.A.

Autorité compétente : Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Autorité organisatrice : Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, Ville de Luxembourg et LuxTram S.A.

Base légale : Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement

Durée de l'enquête publique : 30 jours, du 18/11/2022 au 19/12/2022 inclus

Modalités de l'enquête publique : Les observations et objections contre le projet doivent être déposées par le biais du portail national des enquêtes publiques (<https://enquetes-publiques.lu/>) ou être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Luxembourg soit à l'adresse postale L-2090 Luxembourg soit par courriel à l'adresse eiehoa@vdl.lu jusqu'au 19/12/2022 inclus au plus tard, ceci sous peine de forclusion.

Il est porté à la connaissance du public que suite à la consultation du public du 18/11/2022 au 19/12/2022, l'enquête publique sera organisée en date du 9 janvier 2023 entre 16.00 et 17.00 heures dans les locaux de la société LuxTram S.A., avec adresse à L-1347 Luxembourg, 61 circuit de la Foire Internationale. Afin de participer à cette enquête publique, les intéressé(e)s sont prié(e)s de s'inscrire par courriel à l'adresse eiehoa@vdl.lu.



André VON DER MARCK
Directeur Général de LUXTRAM S.A.